





ANNEXE II

<u>Formulaire d'adhésion au programme PROSOL Electrique</u> <u>et d'acquisition d'une installation photovoltaïque par un financement bancaire</u>

Je soussigné	
n°	
Adresse	
Téléphone	
Employeur	
E-mail	ante d'acquereur.
Abonné STEG sous la référence STEG :	
Accepte par la présente l'offre de la BANQUE ZITOUNA,dans le cadre de ce programme PROSOL Electrique,	
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
description et spécifications techniques des modules phot	•
du(établie a	
ou équivalentes à installer au plus tard le	•
titulaire du compte bancaire n°	:
dûment agréé par l'ANME sous le code et la S	STEG sous le code qui devra faire l'obiet
d'une réception technique et de mise en service de l'installation par la STEG.	
a the reception technique of do mise on service de l'instantation par la 5125.	
En découle un financement Istisna'a d'un montant total de Six Mille Cinq Cent Dinars (6500 Dinars) d'une durée	
de 7 ans sur la base d'un taux de profit de 8,90 % , et m'oblige en conséquence à:	
1- Rembourser ce financement sur 42 échéances bimestrielles d'un montant de 209,053Dinars chacune et ce à	
compter de la première facture émise par la STEG. A cet effet chacune des échéances est portée sur la facture de	
consommation de l'électricité et du gaz de la STEG, qui versera les montants à BANQUE ZITOUNA conformément	
aux modalités prévues par la convention STEG/ BANQUE ZITOUNA.	
2- De ne pas arrêter le paiement des échéances.	
3- Que je sois sanctionné par une interruption de la fourniture de l'électricité et/ou de gaz pour tout défaut de règlement	
de l'une des échéances.	
4- Accepter la déchéance du terme et de rendre immédiatement exigible par la STEG la totalité du montant des créances	
encore dues au titre du financement contracté à l'occasion de la suspension ou la résiliation du contrat de fourniture	
d'électricité me liant à la STEG.	
5- En cas de paiement anticipé, je m'engage à payer les échéances restantes en principal et en profit.	
Lu et approuvé le	BANQUEZITOUNA
Signature légalisée	